AA298

Parcours complet - 13 jours 91 heures

(hors épreuve finale)

6 989 €

Exonérés de TVA Déjeuners offerts

Certificat Souscripteur de risques aggravés

Faire reconnaître ses compétences par l'obtention d'un certificat

OBJECTIFS

- · Identifier les risques aggravés
- · Analyser et évaluer les risques
- Proposer l'acceptation ou non d'un risque en appliquant la tarification adaptée au risque aggravé
- · Argumenter la position adoptée

LES PLUS DE LA FORMATION

Cas pratiques conçus par des souscripteurs de risques aggravés seniors, des médecins conseils d'assurance et des experts pédagogiques, à partir d'exemples concrets. L'utilisation d'outils de tarification est un des plus de cette formation.

POURQUOI UN CERTIFICAT IFPASS EN PARTENARIAT AVEC L'AESRA ?

L'AFSRA, suite à une étude menée auprès des tarificateurs / souscripteurs constatant un déficit de reconnaissance de ce métier, a demandé à l'IFPASS de l'accompagner dans la création d'un certificat.

Le certificat co-labellisé AFSRA/IFPASS sera délivré après réussite aux épreuves de validation



PUBLIC

- Débutants ou ayant moins de 2 ans d'expérience dans les fonctions de :
- Souscripteur de risques aggravés
- Souscripteur en sélection médicale
- Tarificateur
- Tarificateur médical
- Rédacteur en sélection médicale
- Chargé de sélection médicale/des risques
- Gestionnaire médical

PRÉ-REQUIS

AA131 - AA132 ou expérience équivalente.

POINTS FORTS

Un certificat IFPASS reconnu par les acteurs de l'assurance.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par des professionnels de l'assurance, formateurs experts de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

15 janvier au 28 juin

PARCOURS

L'inscription définitive est validée par le Comité de pilotage sur présentation du curriculum vitae du pré-inscrit.

VALIDATION

Un certificat sera remis en cas de succès aux épreuves de validation.



PROGRAMME

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET TECHNIQUE DES ASSURANCES DE PERSONNES

MODULE 1

I - Bases techniques et juridiques de l'assurance

- 1. Risque assurable
- 2. Compensation des risques et le coût de couverture
- 3. Obligation de déclaration du risque par l'assuré-souscripteur
- 4. Obligation de couverture du risque assuré par l'assureur

II - Divers produits d'assurance

- 1. Principales garanties de prévoyance proposées
- 2. Divers produits de prévoyance (individuels)
- 3. Divers produits de prévoyance (groupes)

III - Protection des données

- 1. Protection CNIL et le pack de conformité «Assurances»
- 2. Respect du secret médical

IV - Protection des assurés

- 1. Droit à l'information et les obligations de conseil
- 2. Convention AERAS et le droit à l'oubli
- 3. Impacts de la loi consommation (loi Hamon) et la Loi Sapin 2 (résiliation annuelle)

SÉLECTION ET TARIFICATION DES RISQUES

MODULE 2

I - Objectifs de la sélection des risques

- 1. Limiter l'anti-sélection
- 2. Maintenir l'équilibre du portefeuille
- 3. Différencier les risques
- 4. Évaluer les risques

II - Rôle du tarificateur

- 1. Instruction du dossier de souscription
- 2. Pratique de la tarification
- 3. Supports à la décision du tarificateur
- 4. Prise de décision

ENVIRONNEMENT MÉDICAL

MODULE 3

I - Examens usuels

- 1. Examens par nature
- 2. Examens usuels par système
- 3. Terminologie médicale

II - Système cardio-vasculaire

- 1. Anatomie du système
- 2. Facteurs de risques cardio-vasculaires

III - Système ostéo-articulaire

- 1. Anatomie du système
- 2. Facteurs de risques
- 3. Principales pathologies

IV - Système endocrinien

- 1. Anatomie du système
- 2. Facteurs de risques
- 3. Principales pathologies

V - Système respiratoire

- 1. Anatomie du système
- 2. Facteurs de risques
- 3. Affections les plus communes

RÉVISIONS

Une journée de révision permet aux participants de travailler sur des cas pratiques dans les conditions de l'examen.

ÉPREUVES DE VALIDATION

La validation du certificat se décompose en :

- Une évaluation pour chaque module ou sous-module sur la base d'un QCM et/ou cas pratiques (40% de la note).
- Une épreuve finale (études de cas) porte sur l'ensemble des savoirs appréhendés durant la formation (60% de la note). La certification est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale.

